

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

2^e ANNÉE

JANVIER - AVRIL 1933

- N° 1

RÉSUMÉ DES ARTICLES

LE PROBLEME DES CERCLES ECONOMIQUES

Par
GUSTAV CASSEL

Dans cette étude, l'éminent professeur trouve que la crise économique mondiale est en même temps une crise de la doctrine des cercles économiques. Cette doctrine prétend que, en se basant sur des données mathématiques et en donnant aux données en question une forme graphique, on peut non seulement étudier les faits économiques, mais aussi prévoir d'une manière presque sûre l'évolution future que ces faits économiques doivent suivre. De là les diverses théories du baromètre économique, si à la mode depuis quelque temps.

Or, M. G. Cassel trouve que ces prétentions sont outrées et dénouées de fondement scientifique. Les phénomènes économiques, dit-il, ne suivent pas un cours uniforme mais toujours dévié au-dessus ou au-dessous d'une ligne uniforme, théoriquement conçue par les économistes, indispensable pour l'étude de l'évolution économique, Il est donc inutile de chercher à se faire une idée claire en base des oscillations seules de ce rythme, sans connaître à fond le mouvement uniforme.

Il faut donc éliminer de la doctrine des cycles économiques toutes les théories qui se basent sur une conception incomplète et erronée de l'évolution uniforme des phénomènes économiques.

Au point de vue des pronostics, on ne doit pas non plus trop hasarder; on peut seulement dire que si tels ou tels facteurs con-

tinuent à influencer l'évolution économique, celle-ci doit prendre telle ou telle direction, à moins que d'autres facteurs n'affectent pas cette évolution. Toutes ces réserves sont nécessaires pour atténuer les prétentions démesurées de la théorie mathématique. L'analyse mathématique des courbes données est dépourvue d'évidente valeur; toute situation économique peut être présentée par une graphique mathématique et ce avec la précision voulue. Mais la forme mathématique n'est point nécessaire pour représenter la marche que doit prendre la courbe. Toute situation future peut être comprise dans une autre formule.

L'écrivain conclut que l'étude des faits économiques doit être entreprise par des économistes théoriciens et que les mathématiciens peuvent rendre des services sérieux à cette recherche en complétant en en approfondissant l'étude.

LE PROGRÈS DE LA TECHNIQUE ET DE L'ÉCONOMIE.

(Contribution à la sociologie de l'histoire)

P a r

PANAJOTIS KANELLOPOULOS

La vie historique, d'après la théorie sociologique d'Alfred Weber, connaît deux sphères de manifestation: La sphère de la «Zivilisation» et la sphère de la «Kultur». Contrairement à cette dernière, qui ne connaît pas le progrès, car chacune de ses manifestations existe principalement par rapport à elle-même, la sphère de la «Zivilisation», à laquelle appartiennent la technique, l'économie, le droit et l'organisation politique des sociétés, est régie par un mouvement de progrès et tend constamment vers des formes plus synthétiques et plus parfaites. Ce mouvement peut être mesuré sur la base d'un critérium logique. Dans la sphère de la «Zivilisation» le mouvement s'accomplit suivant le schéma de l'évolution, conçu et établi par Karl Marx. Le progrès de la technique—et plus spécialement des moyens de production—constitue la réalité fondamentale qui influe directement sur l'évolution de l'économie, et indirectement sur le droit et la vie politique. La présente dissertation a pour but de démontrer, sur la base de l'histoire elle-même, la justesse de la théorie ci-haut.

La technique a une acception très vaste. Dans le cas présent,

elle nous intéresse seulement en ce qui concerne la rationalisation de la relation de l'homme avec les objets sensiblement concevables du monde extérieur, avec la nature. La technique, dans cette signification spéciale, a comme but principal de servir l'économie, mais ne coïncide pas totalement avec cette dernière. L'évolution de la technique a traversé quatre étapes. Ces étapes sont, d'après von G o t t l—O t t l i l i e n f e l d, les suivantes: a) L'étape de la technique absolument rudimentaire, qui correspond au régime «pré—économique» de l'humanité. b) L'étape de la technique dont les porteurs ont été les liaisons se basant sur la communauté du sang. c) L'étape de la technique manuelle, qui correspond à l'économie «pré—capitaliste» et d) l'étape de la technique professionnelle, qui correspond au capitalisme.

CHAPITRE I.

Dans ce chapitre on examine les deux premières étapes de l'évolution de la technique, qui appartiennent à la préhistoire de l'humanité. Pendant la période de la technique absolument rudimentaire, l'homme n'envisage pas encore consciemment les problèmes de la technique, mais il utilise des objets du monde extérieur, tels que le bois et la pierre, seulement lorsque leur utilité lui est révélée fortuitement. Cette période de la technique correspond aux premières étapes de l'époque paléolithique; les porteurs de la technique absolument rudimentaire ont été les ainsi dits «chasseurs infimes», ainsi qu'ont conçu et déterminé leur signification E r n s t G r o s s e et W i l h e l m S c h m i d t. La seconde étape dans l'évolution de la technique a connu comme ses porteurs les trois cycles de civilisation primitive, qui sont nés indépendamment les uns des autres, du sein des «chasseurs infimes». Ces trois cycles—d'après la théorie de F r o b e n i u s, G r ä b n e r et A n k e r m a n n, mais principalement de W i l h. S c h m i d t et de K o p p e r s—sont ceux des chasseurs supérieurs ou totémistes, des éleveurs nomades et des agriculteurs inférieurs. Les totémistes représentent la transition de la première à la seconde étape de l'évolution de la technique, transition qui est caractérisée par l'habileté dans les travaux manuels qui distingue les totémistes, spécialement constatée par F r a z e r. Les totémistes sont les inventeurs du polissage de la pierre.

Il commencent, désormais consciemment, à envisager le problème de la technique et abandonnent le principe, qui avait prévalu chez les chasseurs «infimes», de l'isolement domestique et familial puis ils fondent l'économie se basant sur des unités de sang plus vastes. Cependant, malgré cela, les moyens techniques dont ils disposent ne leur permettent pas de dépasser les limites de la chasse et de la pêche.

Des chasseurs errants, probablement de l'Afrique Centrale, ont passé de la chasse à l'élevage. L'oeuvre de l'appriivoisement des animaux sauvages et, notamment, la question d'en assurer la reproduction sous le régime de la restriction de leur liberté, présuppose l'existence de capacités techniques spéciales. Le passage de la chasse à l'élevage a eu une importante répercussion sur la vie économique et sociale des hommes. Chez les «chasseurs supérieurs(les totémistes). l'unique porteur de la vie sociale, et en même temps une unité économique, fut la race. Il est vrai que dans la forme la répartition de l'ensemble en petites familles a été conservée, mais l'organisation de la race s'est basée non pas sur les familles isolées, mais sur des groupes purement masculins, qui, à défaut de tout autre élément économique ou différentiel, se constituaient sur la base du critérium de l'âge. Chez les éleveurs nomades, l'unité et la force de la race ont été rompues par la genèse de l'institution de la grande famille patriarcale. Celle—ci, créée par des raisons économiques, a revendiqué son indépendance vis—à—vis de la race. Chez les éleveurs s'est particulièrement développé le droit de la propriété, laquelle n'était pas simplement de famille, mais elle a été rattachée à la personne du patriarche et était transmise—le principe de primogéniture ayant été consacré—à l'aîné de ses fils.

Finalement dans les plaines d'un grand fleuve (le Gange selon toute probabilité), fut inventée et introduite pour la première fois, l'agriculture. Son adoption présuppose également des moyens techniques déterminés, et plus précisément, l'évolution du perce-terre qui, aux débuts servait simplement pour aider à déraciner les plantes. en instruments de sarclage et de culture, et principalement l'invention de la pioche. C'est à la femme que nous devons l'invention de l'agriculture; c'est elle qui, par la simple cueillette de plantes, est arrivée à la culture. Ainsi, une fin fut donnée à la vie aventurière des hommes primitifs et des foyers de famille permanents furent créés. C'est aussi, finalement à la

femme qu'est due la genèse de l'institution de la propriété individuelle du sol. Quant à l'idée socialiste chez les agriculteurs «inférieurs», elle a été maintenue par les «Ligues d'hommes» qui se sont formées par esprit de réaction contre la prépondérance de la femme.

La traversée de la seconde étape de l'évolution de la technique et l'entrée de l'homme dans la vie historique proprement dite est extérieurement illustrée par les grandes émigrations indogermaniques. Ces émigrations ont été précédées par le croisement du cycle des «agriculteurs inférieurs» avec le cycle d'«éleveurs nomades». Les émigrations indo-germaniques, constituent cet événement extérieur, auquel est rattachée la transition de la seconde à la troisième étape de la civilisation technique. Les trois principaux points qui caractérisent cette transition, sont les suivants: L'utilisation du cheval; l'invention de la roue et l'élaboration du métal, notamment du fer. L'influence de ces nouvelles conquêtes dans la sphère de la technique, sera examinée dans le chapitre suivant.

LES IMPOTS FORESTIERS DIRECTS EN GRÈCE.

P a r

P. KONTOS

II.

Dans la seconde partie de son étude, l'auteur examine aux points de vue historique et critique l'évolution de l'imposition sur les produits agricoles depuis 1836 jusqu'en 1929, en distinguant des périodes avec des dispositions tantôt en faveur de l'agriculture et de la silviculture, tantôt despotiques et au détriment de l'agriculture et de la silviculture.

L'auteur énumère ensuite les impôts existants sur les forêts:

- 1o) Impôt cédulaire sur le revenu net.
- 2o) Impôt global sur le revenu net...
- 3o) Impôt stremmatique.
- 4o) Droits forestiers.
- 5o) Pourcentages additionnels en faveur d'emprunts forcés, de communautés, de Chambres agricoles et d'autres caisses d'

utilité publique, s'élevant souvent à 790)0 et plus de l'impôt principal.

70) Obligations des propriétaires forestiers pour frais de déplacement des employés forestiers dans les cas d'incendies de forêts ainsi que pour combattre les insectes et pour exécuter des travaux topographiques dans les forêts.

Comparant ensuite ces impositions aux impositions sur les terresensemencées et sur l'huile, il trouve qu'elles sont bien plus onéreuses et qu'elles absorbent parfois entièrement le revenu net des propriétaires forestiers, au point que dans de nombreuses forêts n'appartenant pas à l'Etat, l'impôt public est supérieur aux droits perçus par l'Etat sur l'exploitation des forêts publiques voisines; ainsi, bien des forêts non publiques demeurent inexploitées.

Pour améliorer cet état de choses, l'auteur propose: .

10) D'exempter de tout impôt ou droit forestier les produits forestiers provenant non pas de forêts mais de potagers, jardins, olivettes, propriétés rurales et de petits reboisements artificiels.

20) De conserver comme imposition fondamentale l'impôt sur le revenu forestier tandis que l'impôt stremmatique serait réduit et maintenu à titre complémentaire.

30) De modifier convenablement l'imposition des droits forestiers de manière à ce qu'elle frappe seulement les propriétaires forestiers et non pas les produits forestiers tirés des forêts, comme c'est le cas aujourd'hui.

40) D'obliger tout propriétaire forestier—comme on le fait aujourd'hui pour les revenus cédulaires provenant d'immeubles etc.—à déclarer chaque année la quantité de produits forestiers résultant des coupes effectuées dans sa forêt pendant l'année qui a immédiatement précédé, afin que, sur la base de cette quantité, ou plutôt du revenu net qu'elle représente, il soit possible de régler le montant de l'impôt.

Ainsi, ces impositions des droits forestiers ne seront plus payées—comme c'était le cas jusqu'ici—par anticipation, et les employés forestiers, dispensés de telles occupations fiscales si ennuyeuses, pourront s'adonner à la surveillance des forêts n'appartenant pas à l'Etat, au profit de la silviculture nationale.

ECONOMIE DIRIGÉE

Par

C. KARANIKAS

L'acuité et l'intensité de la crise économique mondiale, en liaison avec la fermentation des esprits et la désarroi des choses, ont donné lieu à l'élaboration d'une multitude de plans et à la création d'un courant intense en faveur d'une économie «dirigée». Si le mot paraît nouveau l'idée est vieille, en commençant par le système des castes aux Indes, en passant par le mercantilisme et en arrivant aux applications d'économie dirigée pendant la grande guerre.

On peut distinguer plusieurs formes d'économie dirigée, soit, l'économie socialisée, l'économie soviétique, l'économie coopérative, l'économie privée organisée, l'économie dirigée sociale-progressive qui ressemble à l'économie fasciste et ainsi de suite. Toutes ces formes d'économie dirigée s'orientent principalement autour de deux types : le type centralisé et le type libre.

Dans la pratique nous avons de nombreuses applications d'économie dirigée mais sans aucun plan rationnel. Ce qui importe surtout c'est la réalisation d'un certain équilibre entre la production et la consommation, la satisfaction des besoins de la masse des consommateurs. La grande querelle d'aujourd'hui n'est pas entre partisans de l'école libérale et interventionnistes mais d'une économie organisée pour le profit et d'une économie organisée pour le rendement. Pour seconder les efforts de l'économie il nous faut, dans le double cadre de l'économie nationale et internationale, un système monétaire qui permette aux dirigeants à établir leurs plans sans la crainte que les fluctuations des prix non dirigés viennent les renverser.

Dans le dérèglement actuel de l'organisation économique il est utopique de se laisser bercer par les idées du laisser-aller. L'organisation d'ensemble et le visage de l'économie dirigée s'estompera avec le temps mais ce qui est certain c'est que l'intervention de l'État dans le domaine économique, intervention réfléchie et ayant surtout le caractère d'une intervention limitée

aux cas où l'abstention provoquerait le dérèglement, paraît aujourd'hui non seulement inéluctable mais aussi indispensable. Pour cela il faut que l'État soit fort et ici l'économique rejoint le politique.

En définitive l'économie dirigée vaut ce que vaut la direction économique imprimée qui ne doit pas oublier qu'au-dessus d'elle il y a certaines lois économiques contre lesquelles la volonté des hommes reste impuissante.

C. Karanikas



REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

2^e ANNÉE

MAIS - AOÛT 1933

N° 2

RÉSUMÉ DES ARTICLES

LE PROGRÈS DE LA TECHNIQUE ET L'ÉCONOMIE
(Contribution à la sociologie de l'histoire).

Par

PANAYOTIS KANELLOPOYLOS

Chapitre II.

Les périodes de l'évolution historique, proprement dite de la technique sont deux: celle de la technique manuelle et celle de la technique professionnelle. La première régit l'humanité depuis l'époque des émigrations indogermaniques jusqu'à la fin presque du Moyen—Age européen.

La période de la technique manuelle a été inaugurée par l'émancipation de l'artisan, en tant qu'individu, des liens de la technique des races, émancipation provoquée par le travail du métal, notamment du fer. C'est de cette émancipation qu'est dérivé le système des corporations. L'artisan, se distinguant comme une personne à part, crée au-delà de la communauté de sang, en dehors de la famille et de ses limites simplement physiques, une nouvelle forme de vie en commun, se basant sur la parenté de l'esprit; il crée une communauté avec son élève. Cette nouvelle forme de vie en commun, s'étendant aussi dans l'organisation politique des Sociétés, mène aux ligues des convives du souverain et, pas le canal de celles-ci au régime féodal. En tout cas, nonobstant l'existence des mêmes présuppositions technologiques et économiques, ni le

système des corporations, ni la féodalité ne se sont développés partout d'une manière uniforme.

Ce n'est que sur les lignes générales de l'évolution que la technique influe sur l'économie et, par le canal de cette dernière, aussi sur les autres relations entre les hommes.

La seconde et dernière période historique, proprement dite de la technique est celle de la technique professionnelle, qui coïncide avec la période capitaliste de l'économie. Cette période fut inaugurée par les grandes inventions, qui commencèrent à être signalées déjà avant la fin du Moyen—Age. Ce furent, le moulin à eau, tout d'abord, ensuite la boussole, l'arme à feu et la typographie, toutes inventions remontant au Moyen—Age lui même qui renversèrent l'uniformité et l'équilibre de la technique manuelle et provoquèrent, directement ou indirectement la genèse du capitalisme. Pourtant, l'affermissement de ce dernier est dû aux progrès techniques réalisés depuis 1750 jusqu'en 1850, savoir: l'industrialisation du textile; b) le perfectionnement de la machine à vapeur, réalisé par James Watt; c) l'extraction plus parfaite du fer par l'usage du coke; d) la mécanisation du travail du fer et e) la mécanisation des communications.

La dernière influence bienfaisante—particulièrement en ce qui regarde le système capitaliste—de la machine, fut signalée au XIXe siècle, lorsque, après l'invention du chemin de fer et du bateau à vapeur, des milliers d'ouvriers furent absorbés par les travaux qu'exigèrent ces nouveaux moyens de communication.

Depuis, le progrès de la technique commença à saper le capitalisme et à devenir incompatible avec ce dernier. Les machines qui, lors de leur apparition et de leur utilisation initiales, portèrent remède au chômage, étaient destinées, à mesure qu'elles se développaient, à devenir la cause constante et principale, la source du chômage.

Cette constatation mène fatalement à la conclusion que le système capitaliste se trouve à la fin de son existence.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE MONDIALE

P a r

A. P. COUCLELIS

Etant donné la complexité et l'interpénétration des problèmes, l'heureuse issue de la Conférence Economique est étroitement liée à la façon dont ses efforts seront coordonnés et sériés. L'examen des diverses étapes que comporte la solution définitive du problème monétaire, par le retour général à un étalon-or plus ou moins «réformé», permet de mieux saisir l'ordre dans lequel doivent se succéder les décisions sur les diverses questions figurant à l'Ordre du jour.

La «trêve douanière» complétée par une «trêve monétaire» mettrait certainement la Conférence à l'abri du risque de voir ses efforts contrecarrés par des pays qui, par une manipulation appropriée des barrières douanières et du change, chercheraient à se mettre en meilleure posture.

Sous le couvert de cette «trêve» les travaux de la Conférence devraient s'orienter vers l'établissement des conditions qu'implique le fonctionnement normal de l'étalon-or, à défaut duquel aucun pays n'oserait assumer les risques d'une stabilisation définitive. A la base de ces conditions se trouve la révision de la politique douanière en vue d'un abaissement graduel des tarifs. Si on ne désire pas éliminer à l'avenir les prêts internationaux, les pays créanciers doivent se pénétrer de l'idée qu'ils auront, par une politique adéquate, à ménager la capacité des pays débiteurs, en acceptant en paiement des marchandises et des services.

Un accord sur ce point sera complété par une série de mesures visant l'économie du métal or (proportion des réserves, étalon de change-or, etc.). Mais ce qui importe surtout c'est l'établissement d'un contact permanent entre les Banques Centrales en vue d'une politique monétaire générale pouvant atténuer les trop grands écarts du pouvoir d'achat de l'or.

Les problèmes des dettes, dont un réajustement, quant au service du moins, est indispensable, se ramène à l'alternative: plus de commerce ou moins d'intérêt. Ici vient se greffer l'importance d'une hausse des prix qu'on se propose d'obtenir par

des moyens divers, notamment par une politique d'argent à bon marché.

Enfin-aboutissement de tous ces efforts—la stabilisation définitive pour chaque Etat à un taux de change approprié et dûment reconnu, sera obtenue par paliers successifs, après levée des restrictions au moyen d'une caisse de normalisation des changes.

La Conférence se trouve ainsi à la croisée des chemins. Si elle ne réussit pas à cimenter la coopération internationale, les notions de liberté du commerce et des capitaux et l'étalon-or, auxquelles le monde doit ses progrès, auront peut-être vécu.

DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE LA BANQUE DES RÉGLEMENTS INTERNATIONAUX

P a r

PH. PICOLOGLOU

Les questions qui se posent par le titre même de l'article sont les suivantes:

1. La B.R.I. constitue-t-elle un organisme de droit public;
2. Est-elle, au contraire, un organisme à caractère public;
3. Et dans ce dernier cas, a-t-elle un caractère public international;

La réponse à ces questions serait extrêmement facile si l'on devrait se prononcer d'après certaines fonctions de la B.R.I. qui ont, en effet, un caractère purement commercial. Il serait très juste et logique de ranger la B.R.I. parmi les institutions de Droit privé, si l'on se bornait à l'analyse de certaines de ses attributions définies par l'art. 22 de ses statuts. Mais d'autre part il serait très illogique et faux de méconnaître l'importance d'autres éléments, qui ont joué un rôle de premier ordre au moment de sa constitution et qui continuent à jouer un rôle non moins important aujourd'hui-même.

Enumérons ces éléments, chacun dans son ordre, et la réponse à la question posée en ressortira.

1. Tout d'abord, à la base même de la B.R.I. se trouve le problème des Réparations, problème ayant pour objet des engagements pécuniaires d'Etat à Etat, donc essentiellement politique.

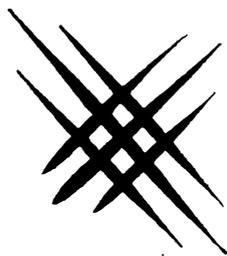
2. Ce problème des Réparations qui a préoccupé les Etats intéressés et a fait l'objet de vastes discussions dans les Conférences Internationales d'après-guerre, a fait ressentir la nécessité d'une institution qui en faciliterait le règlement. C'est ainsi qu'une Convention Internationale, prévue par l'Accord de la Haye du 20 Janvier 1930 (art. 6) a donné à la B.R.I. sa personnalité juridique, à la suite de laquelle le Gouvernement de la Confédération Suisse lui a accordé sa charte constitutive.

3. La B.R.I., en vertu des textes dudit Accord, s'est chargée des fonctions de Trustee des Puissances créancières; elle remplace donc une des parties intéressées (Puissance créancière) à un problème politique.

4. Les différends pouvant s'élever, soit entre les Gouvernements signataires de l'Accord, soit entre un ou plusieurs d'entre eux et la B.R.I., seront portés devant le Tribunal Arbitral de la Haye.

Or toutes ces données, viennent, l'une après l'autre, nous fournissent des preuves du caractère public et international de la B.R.I., qui est une banque sui generis.

Ce qu'il ressort de l'examen juridique de la B.R.I., c'est que dans le domaine du Droit, aussi bien que dans les autres domaines, on ne peut pas se borner strictement aux vieilles formules. L'évolution fait son oeuvre et il faut toujours chercher à donner des solutions convenables aux problèmes qui se posent dans des circonstances imprévues jusqu'alors.



REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

2^e ANNÉE

SEPTEMBRE - DECEMBRE 1933

No 3

RÉSUMÉ DES ARTICLES

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE RURALE HELLENIQUE DANS L'APRÈS — GUERRE ET LA POLITIQUE AGRAIRE DE L'ÉTAT.

Par

M. BABIS BAS. ALIVISATOS

Docteur des Sciences Économiques et Politiques de l'Université
de Paris, Ancien Préfet.

PREMIÈRE PARTIE

Les données du Problème.

CHAPITRE PREMIER

Les principales caractéristiques de l'évolution de l'Économie Rurale de la Grèce, dans l'après-guerre.

- La guerre mondiale marque une étape décisive dans la vie nationale et économique de la Grèce et plus spécialement dans l'évolution de son économie rurale. A ce point de vue, deux événements ont exercé une influence de tout premier ordre, à savoir: la réforme—(agraire) radicale, appliquée depuis 1917 et accomplie par la Révolution de 1922, et l'établissement d'environ 1.200.000 réfugiés, venus s'installer dans le pays après la catastrophe de l'Asie—Mineure (1922). Par suite de ces deux faits, les rapports entre la population et la terre disponible subirent un profond bouleversement. Il suffit de se rappeler que 40.80% du sol cultivable de la Grèce furent expropriés et distribués aux paysans indigènes et aux réfugiés. En même temps que le régime

foncier subissait de si profonds changements, l'économie rurale marquait une nouvelle orientation qui était étudiée avec beaucoup d'attention.

Les principales caractéristiques de l'évolution agricole de la Grèce depuis la guerre sont au nombre de trois:

1. **La Diminution des rendements**, et en premier lieu des rendements des céréales. Cette diminution a atteint son point culminant dans la période quinquennale de 1920—24. Le rendement moyen durant cette période est inférieur à celui de 1914, pris comme base, de 20 0)0 pour le blé, de 32 0)0 pour les autres céréales de 41 0)0 pour les vignes et de 23 0)0 pour les raisins de Corinthe. Seule la culture des plantes aromatiques et industrielles marque un léger progrès de 1 0)0, par rapport à 1914. Dans les années qui suivent, on constate pour un grand nombre de cultures une appréciable amélioration de leurs rendements, mais, sauf exception (légumes et plantes fourragères), leur niveau reste encore de beaucoup inférieur à celui de l'avant—guerre.

2. **L'extension appréciable des superficies cultivées**. Cet accroissement est égal, par rapport à 1914, à 37 0)0 en moyenne.

3. **Les changements intervenus dans les rapports réciproques des différentes cultures**. Ainsi, tandis que le pourcentage des superficies occupés par les céréales reste presque invariable, les superficies cultivées par des plantes industrielles ont doublé. Par contre, il y a une diminution notable (de 20 à 30 0)0) des cultures de la vigne et des raisins secs.

CHAPITRE II.

Nature du problème qui se pose.

Quelles sont les causes de la nouvelle orientation de l'agriculture hellénique? Y a-t-il un rapport causal entre la politique agraire de l'Etat et, plus spécialement, la réforme agraire d'une part et d'autre part les changements qu'on a constatés plus haut? La diminution des rendements doit-elle être attribuée à la réforme agraire comme on le prétend d'habitude,

ou doit-on rechercher d'autres facteurs qui ont nui à la productivité de l'agriculture hellénique? Lesquels?

Pour être à même d'y répondre on doit recourir à une étude statistique approfondie de l'évolution des différents facteurs qui influent sur la production agricole et, en général, sur l'économie rurale. A ce point de vue, l'étude devient moins difficile par le fait que la réforme agraire ne fut appliquée que dans les régions du Nord de la Grèce (Macédoine, Thessalie—Arta, Epire et Thrace). Les régions du Sud et les îles n'en ont souffert que dans une proportion minime. Les terres expropriées dans ces dernières régions n'atteignent que 1 à 50)0 du total des superficies cultivables, tandis que dans les régions du Nord les 40 à 84 0)0 du sol cultivable ont été expropriés; ainsi on se trouve devant une localisation du phénomène étudié.

Par conséquent, si la réforme agraire est la cause initiale ou même principale des changements qui caractérisent la nouvelle orientation agricole de la Grèce, on doit constater dans les régions du Nord une évolution agricole différente à celle du reste de l'Etat. En outre, la diminution des rendement de la grande propriété foncière, ne devrait être manifestée que dans les régions bouleversées par la réforme agraire ou, du moins, y devrait être plus grande que dans les autres départements.

Est-ce le cas? C'est ce qu'on va voir dans le prochain numéro.

LA CRISE MONDIALE ET LE CAPITALISME ¹

P a r

Le Prof. Dr WALTER WEDDIGEN

L' auteur cherche les motifs de la crise sans précédent qui sévit dans le monde, crise de consommation qui fait que les biens fournis en abondance par la production ne trouvent pas de consommateurs. Pourtant il serait erroné d'attribuer les causes de la crise à l'organisation capitaliste de l'économie: le capitalisme, né de l'organisation médiévale et collectiviste, surtout de l'organisation corporative qui entravait le progrès, se base sur le mécanisme d'une libre et automatique réglementation des prix du marché par le jeu libre de l'offre et de la demande.

1. Conférence tenue à l' Université de Salonique.

L' auteur passe ensuite à l' examen des causes de la crise actuelle ; il attribue celle-ci à la rupture de l' équilibre qui doit exister outre les moyens de paiement et les biens échangeables. Les progrès techniques ont provoqué une augmentation désordonnée des marchandises (blé, caoutchouc, charbon, pétrole etc.). L' autre facteur de l' échange, l' or, n' a pas suivi, comme il paraît, le même progrès. A défaut de l' or, l' inflation des moyens fiduciaires (crédits à court terme, billets, lettres de change etc.) et la diminution de la couverture métallique à $\frac{1}{3}$ a provoqué un manque de confiance et une dépression dans les prix. De ces deux causes essentielles de la crise, soit surproduction des biens et inflation des moyens de paiement, aucune n' est dûe au capitalisme, puisqu' , au contraire, le libre jeu de l' offre et de la demande n' a pu opérer, grâce aux considérations d' ordre politique qui ont troublé le libre échange et la division internationale dans la production.

Puis, l' auteur passe à l' examen d' un programme d' organisation économique qui pourra maintenir l' initiative de la gestion économique avec l' esprit de la responsabilité. Il trouve que l' organisation de l' économie sur une base dite «démocratique» ne pourrait pas satisfaire à ces deux bases fondamentales. Il conclue que l' utilisation des organisations déjà existantes des entrepreneurs et des travailleurs guidées par l' État pourrait mieux servir à la réalisation de l' équilibre entre les intérêts opposés de tous les facteurs de la production.

LE PROBLEME DE L' ARGENT

P a r

P. T. COUVELIS

L' examen du problème de l' argent dans le cadre de la crise mondiale actuelle forme l' objet de cet article. L' auteur passe en revue l' évolution historique du problème depuis l' antiquité jusqu' à nos jours, tenant compte des différents systèmes monétaires. Puis, il analyse les deux formes sous lesquelles le problème se présente actuellement, e' est à dire celle de la dépression

du métal et celle de l'influence défavorable que celle-ci exercerait sur le commerce international et sur la situation économique en général.

L'auteur émet l'avis que l'utilisation de l'argent aura une influence favorable, en élargissant la circulation monétaire ; à cet effet, il suggère des différents procédés, par l'application desquels la révalorisation du métal pourrait être effectuée.

